

Conditions Générales de Diffusion Internet (CGDI)

1. Définitions

Gestpub :	Société Gestpub Sàrl et auteur des présentes Conditions Générales de diffusion.
Annonce :	Média dont le format est adapté à la diffusion du support pour lequel il est destiné.
Service :	Prestation de Gestpub liée à la diffusion d'une Annonce.
Support de diffusion :	Un support de diffusion regroupe l'ensemble du matériel et des logiciels nécessaires pour permettre l'affichage d'une Annonce diffusée par le biais d'un Service (ci-après « SDD »).
Lieu de diffusion :	Emplacement accueillant un ou plusieurs SDD (ci-après dénommé « LDD »).
Diffuseur :	Personne morale ayant accepté contractuellement d'accueillir un, ou plusieurs SDD sur un ou plusieurs LDD pour lesquels elle a l'autorité.
Réseau :	Ensemble des LDD.
Annoncesur :	Personne physique ou morale utilisant un Service pour la diffusion d'une ou de plusieurs Annonces sur le Réseau. Un Diffuseur est également un Annonceur lorsqu'il utilise un Service.
Site:	Le site Internet gestpub.ch et ses sous-domaines.

2. Objet

Les présentes Conditions générales de Diffusion Internet (ci-après «**CGDI**») régissent l'ensemble des rapports juridiques entre Gestpub et l'Annonceur. Les présentes CGDI sont applicables à l'ensemble des commandes transmises par l'Annonceur auprès de Gestpub ainsi qu'à l'ensemble des utilisations qu'un Annonceur fait des Services sur le Site.

Gestpub met le Site à disposition de l'Annonceur. Le Site permet d'accéder à un certain nombre de Services liés à la gestion des Annonces. Si l'Annonceur désire accéder à la gestion de ses Annonces sur le Site, il atteste avoir compris qu'il accepte les présentes CGDI. Par ailleurs, l'Annonceur accepte que ses coordonnées soient publiées sur le Site.

Dans le cas d'une commande de diffusion d'Annonce(s) sur un LDD faite par le biais d'un document papier ou dans le cadre d'une utilisation des Services, l'Annonceur doit se référer aux Conditions Générales de Diffusion (CGD) également disponible sur le Site.

Ces CGDI remplacent toutes les versions de CGDI antérieures.

Protection des données

En s'inscrivant sur le Site l'Annonceur consent tacitement à recevoir des informations de nature publicitaire ou autre de la part de Gestpub, via différents canaux de communication (e-mail, courrier, SMS, téléphone ou autre). L'Annonceur peut se désinscrire à tout moment, facilement et gratuitement, en suivant les instructions figurant dans le message respectif ou en contactant Gestpub.

Le Site transmet les données personnelles à des tiers seulement dans la mesure où elles sont indispensables pour la bonne exécution de la commande ou du paiement (par ex. transmission des données à La Poste, à une société de recouvrement en cas de non paiement, etc.), pour l'information des Annonceurs ou pour la conduite de sondages. Vos informations sont traitées avec la plus grande confidentialité.

Gestpub se réserve le droit d'utiliser des informations sur le comportement d'achat sous une forme anonyme à des fins commerciales.

3. Commande

A. Annonce

Une Annonce dure au minimum 10 secondes. La fréquence de parution d'une Annonce est en fonction du nombre d'Annonces actives sur le LDD. L'affichage d'une Annonce se fait sur un SDD.

B. Achat de crédits

Un Annonceur peut créditer son compte en achetant des crédits afin de bénéficier de réduction. Les réductions dont bénéficie l'Annonceur sont affichées sur le Site. Les réductions affichées au moment où le client passe sa commande font foi.

L'annonceur ne peut prétendre à un remboursement du montant crédité sur son compte. L'intégralité du montant crédité sur le compte ne peut être utilisé autrement que par l'utilisation des Services. Tout autre dédommagement est exclu.

C. Prix

Les prix affichés sur le Site ne comprennent pas les frais annexes comme les frais de validation ou d'éventuels frais liés à des prestations de tiers ou à des Services supplémentaires que l'Annonceur aurait demandé.

Les prix affichés sur le Site n'incluent pas la TVA. Si la TVA doit être appliquée, elle est appliquée selon les taux en vigueur.

Les prix des Services affichés au moment où le client passe sa commande font foi.

Gestpub se réserve le droit de changer ces prix à tout moment et ceci pour tous les Services qui sont proposés sur le Site. Les changements de tarifs sont annoncés sur le Site.

D. Confirmation de commande

Le contrat de vente entre en vigueur quand l'Annonceur a passé sa commande et quand cette commande a été acceptée par voie électronique par Gestpub.

L'Annonceur ne peut compléter ou annuler une commande que jusqu'au moment où l'Annonceur a payé le montant de la sa commande et que cette dernière est traitée par les serveurs du Site.

Dans le cas d'une commande complétée, la commande originelle constitue la base de calcul pour d'éventuels avantages spéciaux ou réductions.

Toute commande est confirmée par Gestpub. Le débit de la carte de débit ou de crédit de l'Annonceur se fait avant la diffusion d'une Annonce ou d'un achat de crédit à utiliser sur le Site. Les délais de confirmation peuvent varier en fonction de la carte de débit ou de crédit utilisée.

E. Paiement

L'Annonceur a le choix entre le paiement par carte de crédit ou par PostFinance.

Un récapitulatif du paiement en ligne s'affiche dans le compte de l'Annonceur après la commande effectuée et payée.

Dans certains cas, Gestpub peut exiger le paiement par carte de crédit.

Dans le cas où Gestpub a accepté de diffuser une Annonce avant d'avoir reçu le paiement dans son intégralité, Gestpub se réserve le droit de retirer l'Annonce sans aucun préavis pendant toute la durée où l'intégralité du paiement n'a pas été encaissée par Gestpub.

En cas de non paiement, quelle qu'en soit la raison, l'Annonce sera retirée de l'écran, la totalité du montant dû restera redevable et sera remise pour recouvrement auprès d'une société de recouvrement.

Les présentes CGDI valent également comme reconnaissance de dette au sens de la LP (Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite) à l'article 82 (Référence RS 281.1 article 82).

F. Solvabilité du client

Gestpub se réserve le droit d'examiner la solvabilité d'un Annonceur. De par sa commande, l'Annonceur donne son accord à un tel examen de solvabilité.

Gestpub peut annuler ou suspendre la commande d'un Annonceur si ce dernier est insolvable, si une ou plusieurs de ses factures Gestpub restent impayées ou si Gestpub a des raisons fondées de penser que le client agit dans une intention frauduleuse.

G. Remboursements, crédits, bons

Si l'Annonceur a droit à un remboursement ou à un crédit, le montant dû sera crédité sur son compte Annonceur, utilisable pour le prochain achat auprès de Gestpub dans un délai d'une année. Passé ce délai, le crédit sera échu.

Les crédits et les bons peuvent uniquement être utilisés pour des commandes de Services offerts par Gestpub.

Les bons Gestpub ne sont en aucun cas revendables. Un seul bon est utilisable par commande.

H. Modification d'une Annonce

Une Annonce peut être changée par un Annonceur, des frais administratifs de gestion seront alors facturés pour la validation des changements effectués. Un contenu à diffuser qui n'a pas encore été validé par Gestpub doit être chargé sur le compte de l'Annonceur 48 heures avant le début de sa parution. Dans le cas contraire, Gestpub ne garantit pas d'être en mesure de diffuser le contenu aux dates demandées par l'Annonceur et se réserve le droit de reporter la publication de 48 heures sans contrepartie aucune.

Gestpub se réserve le droit de refuser une modification de contenu si celle-ci ne respecte pas tous les points des présentes CGDI. Si Gestpub refuse une modification, l'Annonceur ne peut pas exiger de Gestpub d'en fournir la raison. Les frais de validation sont toutefois dus. L'Annonceur ne peut prétendre à un dédommagement quelconque ou à un remboursement des frais de validation.

I. Annulation d'une commande

Un LDD est considéré actif lorsqu'un SDD est installé chez un Diffuseur et que les conditions techniques et matérielles sont réunies pour offrir les Services.

L'Annonceur qui renonce à sa commande doit le faire avant la date de parution de son Annonce, passé ce délai la commande est ferme sous réserve que l'écran soit actif.

J. Annulation d'une commande ferme

Dans le cas d'une annulation de commande ferme, Gestpub crédite le compte au prorata de l'utilisation non consommée.

L'intégralité du montant crédité sur le compte ne peut être utilisé autrement que par l'utilisation des Services. Tout autre dédommagement est exclu.

Un jour est considéré consommé à partir de minuit. L'annonceur ne peut prétendre à un remboursement du montant payé si un jour est consommé.

4. Diffusion

A. Durée de diffusion

Une Annonce est diffusée à partir de la date demandée par l'Annonceur sur le Site et pour la durée correspondante au choix demandé par l'Annonceur.

Gestpub garantit uniquement l'affichage d'une Annonce sur un LDD pour la durée demandée et ne peut pas garantir que le LDD choisi par l'Annonceur soit ouvert pendant toute la durée commandée.

L'Annonceur est responsable de se renseigner sur les horaires d'un LDD, des jours ouvrés d'un LDD, des dates d'ouverture et de fermeture d'un LDD.

Gestpub ne peut, en aucun cas, être rendu responsable du dommage direct ou indirect consécutif à un problème lié aux horaires d'un LDD, aux jours ouvrés d'un LDD, ou aux dates d'ouvertures et de fermetures d'un LDD.

L'Annonceur ne peut prétendre à un dédommagement ou à un remboursement ou toute autre acte compensatoire de la part de Gestpub pour des problèmes liés aux horaires d'un LDD, aux jours ouvrés d'un LDD, ou aux dates d'ouverture et de fermeture d'un LDD.

B. Internet

Les Services utilisent une connexion Internet pour fonctionner. Toutes les mesures sont prises pour éviter des intrusions, des attaques, des perturbations ou des interférences sur des réseaux déjà existant sur un LDD ou sur des connexions Internet installés spécifiquement pour faire fonctionner les Services. Toutefois, malgré toute l'attention apportée pour prémunir le Diffuseur et l'Annonceur d'un quelconque dommage ou inconfort, Gestpub ne peut garantir que cela ne se produise. Gestpub ne prend aucune responsabilité dans les problèmes pouvant survenir sur le LDD, sur le réseau du Diffuseur ou sur le parc informatique du Diffuseur. Le Diffuseur ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement en la matière. Gestpub ne peut, en aucun cas, être rendu responsable du dommage direct ou indirect consécutif à un problème lié à l'installation ou à la connexion Internet utilisé pour faire fonctionner les Services. Gestpub n'est en aucun cas responsable des pertes, préjudices ou dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit résultant d'une interruption ou d'un dysfonctionnement des Services.

C. Suspension d'une diffusion

Un LDD peut suspendre temporairement la diffusion d'une Annonce et ceci pour de multiples raisons (vacances non annoncées, maladie, fermeture temporaire non annoncée, catastrophe naturelle, le vol, les dégâts d'eau, vandalisme, enquête judiciaire ou toute autre événement non annoncé pouvant survenir sur un LDD).

Est considéré comme une suspension de diffusion, le non fonctionnement d'un Service sur une durée maximum de 60 jours consécutifs. Au delà, il s'agit d'une interruption de Services. L'interruption de Services est traitée **au point 4.H** des présentes CGDI.

Une fois le LDD à nouveau ouvert, la durée de « non diffusion » d'une Annonce est calculée puis ajoutée à la durée total de la diffusion « non consommée ». La diffusion de l'Annonce court jusqu'à la fin de la période recalculée.

L'Annonceur peut demander que son Annonce soit diffusée sur un autre LDD pour une durée équivalente à la diffusion « non consommée » sur le LDD en suspension. L'Annonceur peut, dans ce cas, diffuser sur un LDD actif de son choix pour la durée équivalente. Tout autre dédommagement est exclu et Gestpub ne peut, en aucun cas, être tenu responsable pour des suspensions de diffusion survenant auprès d'un LDD. Un Annonceur ne peut prétendre à un dédommagement de quelque

nature que cela soit concernant la suspension des Services autre que ceux décrits ci-dessus **au point 4C**.

D. Restrictions

Si Gestpub juge une Annonce contraire au droit suisse en vigueur, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, Gestpub se réserve le droit d'en refuser la diffusion ou de l'interrompre sans préavis. L'Annonceur en sera cependant informé mais ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque dédommagement. Les Annonces à caractère sexuel seront refusées. Les Annonces pour des alcools doivent respecter la loi fédérale sur l'alcool selon la loi RS 680 Art. 42b. Les Annonces pour le tabac et ses succédanés doivent respecter l'ordonnance sur le tabac (RS 817.06).

Tout Annonceur s'engage expressément à ce que le contenu de toute Annonce commandée ou proposée pour une diffusion sur le réseau Gestpub, ne contienne impérativement aucune représentation de pornographie dure ou aucun élément évoquant une représentation de pornographie dure, telle que les actes d'ordre sexuel avec des enfants, des animaux, des excréments ou comprenant des actes de violence. Il s'engage également à ce que les éléments auxquels l'Annonce renvoie ne contiennent aucune représentation de pornographie dure. L'Annonceur est seul responsable du contenu de l'Annonce proposée et du respect de la législation suisse en vigueur, des présentes CGDI, de l'ordre public ainsi que des bonnes mœurs.

Gestpub décline toute responsabilité quant à la véracité ou le contenu d'une Annonce. De plus, Gestpub ne peut, en aucun cas, être rendue responsable du dommage direct ou indirect consécutif à une transaction sur des objets ou des services proposés par le biais d'une Annonce. Si Gestpub devait être poursuivi suite à la plainte d'un tiers en raison d'une Annonce diffusée, Gestpub se réserve le droit d'appeler en cause l'Annonceur. Par ailleurs, l'Annonceur s'engage à prendre en charge tous les frais, judiciaires ou extrajudiciaires, liés aux prétentions du dit tiers. L'Annonceur est responsable de la légalité du contenu de son annonce.

Si l'Annonceur utilise du matériel nécessitant des droits d'utilisations : photos, polices d'écritures, marques, slogans ou tout autre matériel utilisé dans la confection d'une Annonce qui serait soumis à des droits d'utilisation; il doit s'être acquitté des vérifications nécessaires afin de ne pas être en violation avec la loi. Gestpub ne prend aucune responsabilité en cas d'utilisation de matériel soumis à des droits d'utilisation et l'Annonceur prend l'entière responsabilité quant au contenu et quant aux droits liés au contenu utilisé dans son Annonce. De plus, Gestpub se dégage de toutes responsabilités sur le contenu utilisé par l'Annonceur de la partie non contractuelle.

E. Exclusivité

Un Annonceur ne peut prétendre à une exclusivité quelconque lié à une diffusion sur les LDD.

L'Annonceur ne peut prétendre à des dédommagements liés à de la concurrence sur un lieu de diffusion.

Tout Annonceur lié à des contrats d'exclusivités de quelques natures qu'elles soient reste entièrement responsable quant au non-respect de ses engagements contractuels pris avec une tierce partie. Si Gestpub devait être poursuivi suite à la plainte d'un tiers en raison du non-respect d'un engagement auquel l'Annonceur serait lié, Gestpub se réserve le droit d'appeler en cause l'Annonceur. Par ailleurs, l'Annonceur s'engage à prendre en charge tous les frais, judiciaires ou extrajudiciaires, liés aux prétentions du dit tiers.

F. Refus de diffusion

En cas de refus du Diffuseur de diffuser une Annonce, la commande de l'Annonceur en question devient caduque et l'Annonceur ainsi que Gestpub sont libérés de leurs engagements. L'Annonceur ne peut prétendre à un dédommagement quelconque autre que le remboursement de la somme payée.

G. Fermeture d'un LDD

En cas de cessation d'activité d'un LDD ou d'un Diffuseur, l'Annonceur sera prévenu par courrier postal ou électronique. L'Annonceur pourra utiliser la valeur résiduelle de sa ou ses diffusions sur les LDD actifs du Réseau, toute autre dédommagement étant exclu.

H. Interruption et dysfonctionnement de Services

Gestpub ne peut garantir que les fonctions contenues dans les Services offerts répondent aux exigences de tout Annonceur ou que le fonctionnement soit ininterrompu, rapide, pleinement compatible avec les systèmes matériels et logiciels de tout Annonceur.

Est considéré comme une interruption de Services ou le dysfonctionnement d'un Service, le non fonctionnement ou le fonctionnement partiel d'un Service pour une durée dépassant 60 jours consécutifs.

En cas d'interruption ou de dysfonctionnement d'un Services, l'Annonceur sera prévenu par courrier postal ou électronique en temps voulu. L'Annonceur pourra utiliser la valeur résiduelle du ou des Services en question, pour un autre Service de son choix ou pour une diffusion sur un ou plusieurs LDD pour une valeur équivalente, toute autre dédommagement étant exclu. Le calcul de la valeur du ou des Services interrompus ou présentant des dysfonctionnements se fait à partir de la date de l'interruption ou du dysfonctionnement du ou des Services en question.

Gestpub n'est en aucun cas responsable de toute perte, préjudice ou dommage direct ou indirect de quelque nature que ce soit résultant d'une interruption ou d'un dysfonctionnement des Services.

I. Panne et dysfonctionnement d'un SDD

Gestpub assure le bon fonctionnement et la maintenance des SDD. En cas de panne ou de dysfonctionnement du SDD, Gestpub s'engage à intervenir rapidement. Ce cas est traité de la même manière qu'une suspension et se règle comme expliqué à l'article 4.C des présentes CGDI.

J. Autres dysfonctionnements

En cas d'erreur dans la diffusion de l'Annonce commandée, l'Annonceur doit présenter sa réclamation, par courrier postal ou par courrier électronique, dans un délai maximal de 72 heures dès la date de diffusion effective ou prévue.

L'Annonce sera diffusée pour une durée équivalente à la durée prévue initialement sur la commande de l'Annonceur et sur le LDD de son choix, tout autre dédommagement étant exclu.

En cas de non diffusion de l'Annonce commandée, l'Annonceur doit présenter sa réclamation, par courrier postal ou par courrier électronique, dans un délai de 72 heures dès la date de diffusion effective ou prévue.

Les LDD disponibles sont des informations publiées sur le Site.

5. Commande de production

A. Responsabilité

Si l'Annonceur passe une commande auprès de Gestpub pour la création de son Annonce, l'Annonceur atteste avoir lu et compris que Gestpub transmettra sa demande à un prestataire externe. L'Annonceur accepte par conséquent que les informations nécessaires à la production de sa publicité soient transmises à un prestataire externe. Gestpub ne prend aucune responsabilité quant au litige pouvant survenir entre l'Annonceur et le prestataire externe ayant pris en charge la production de la publicité de l'Annonceur.

B. Paiement

Toutes les commandes de production doivent être payées à hauteur de 50% du montant total avant le début de la production et 50% à la livraison et ceci pour toute commande dépassant CHF 200.-. En cas d'annulation d'une commande de production, Gestpub se réserve le droit d'encaisser le premier versement à titre d'acompte pour couvrir les frais engagés par la commande annulée.

Pour les commandes concernant des montants inférieurs à CHF 200.-, l'intégralité du montant doit être versé avant le début de la production. La production de l'Annonce débutera une fois le versement confirmé par Gestpub. En cas d'annulation d'une commande de production pour un montant inférieurs à CHF 200.-, Gestpub se réserve le droit d'encaisser la moitié du montant de la commande à titre d'acompte pour couvrir les frais engagés par la commande annulée.

6. Transfert des droits et des obligations

Toute cession des droits et obligations résultant d'une commande auprès de Gestpub est soumise à l'approbation préalable écrite de Gestpub. Cette approbation peut être refusée par Gestpub sans justification de motifs.

Gestpub a le droit, sans l'accord de l'Annonceur, de

céder les droits et obligations résultant des commandes ou tout autre contrat à des tiers.

7. Modification des CGDI

Gestpub se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes CGDI. L'Annonceur en sera informé de manière appropriée. L'Annonceur a le droit de refuser par écrit les nouvelles CGDI sous un délai de 30 jours à compter de la réception du préavis. Un éventuel refus des nouvelles CGDI notifiées par l'Annonceur aura pour conséquence la fin immédiate de la fourniture des Services.

8. Lieu d'exécution, for de juridiction et droit applicable

En cas de litige, les présentes CGDI sont utilisées comme base juridique. Les présentes CGDI sont régies par le droit suisse en vigueur, à l'exclusion de toute autre législation. Pour tout litige pouvant survenir, le for juridique est fixé à Vevey. Les fors impératifs sont réservés.

Vevey, juillet 2010